## **Bureaux administratifs**

Les bureaux administratifs forment le dernier élément de la structure de l'administration centrale. Ce sont: le Bureau des communications et des services généraux, le Bureau des finances et de l'administration, le Bureau du personnel et le Bureau des biens. Ces bureaux de soutien administratif ont la responsabilité de faire fonctionner les rouages sur lesquels reposent les opérations extrêmement étendues du Ministère dont ils doivent, en collaboration avec les bureaux géographiques, gérer les ressources.

Le Bureau des communications et des services généraux comprend la Direction des services centraux, la Direction des services de la bibliothèque, la Direction des archives, la Direction des systèmes d'information et la Direction des télécommunications.

La Direction des services centraux assure une diversité de services généraux de soutien à l'administration centrale du Ministère à Ottawa. Elle détermine, en détail, les exigences des services de l'immeuble Lester B. Pearson en matière de locaux, d'ameublement et d'équipement; elle gère les services de téléphone et de stationnement. Elle est également chargée de la rédaction et de la publication de manuels, rapports et circulaires nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction des services de bibliothèque s'occupe d'une bibliothèque principale et d'une succursale spécialisée en droit international aménagées, toutes deux, dans les locaux de l'administration centrale du Ministère. Non seulement elle met à la disposition des agents et autres employés l'information concernant l'activité du Ministère, mais encore elle sert de centre de recherches aux enseignants et aux étudiants des universités ainsi qu'aux chercheurs canadiens et étrangers. En outre, elle participe à la planification et à l'établissement des bibliothèques de référence des missions dont elle assure également la gestion: elle achète des livres et des documents qui leur sont destinés, participe au choix des méthodes et des systèmes de bibliothéconomie qu'elles adoptent, forme leur personnel et offre des services de bibliographie et de recherche.

La Direction des archives est chargée de la garde des archives de l'administration centrale et exerce un contrôle fonctionnel sur le service des archives des missions canadiennes à l'étranger. Elle